

Prolongement de la campagne « Bordeaux à vos côtés » jusqu'au 20 juin 2021

Inscrivez-vous à la campagne de financement (€) de vos animations chez vos clients français et belges !

Date de l'opération: septembre 2020 jusqu'au 20 juin 2021

Afin de soutenir la reprise de l'activité de la filière des vins de Bordeaux, le CIVB et vos familles d'AOC (Groupe Organique) ont mis en place le dispositif « Bordeaux à vos côtés ». Son objectif est d'accompagner financièrement, viticulteurs, négociants et caves coopératives pour que vous alliez massivement sur le terrain entre septembre 2020 et juin 2021 réaliser des animations/dégustations chez vos clients français et belges.

Chaque entreprise pourra bénéficier d'un maximum de 6 forfaits journaliers (dont maximum 2 en Belgique) selon la localisation du point de vente où l'animation sera réalisée à savoir :

| | | | |
|---------------------------|---|---|--|
| Forfait Gironde 1 jour | Forfait Nouvelle Aquitaine 1 jour (hors Gironde) | Nouveau Forfait France 1 jour (hors Nouvelle Aquitaine) | Forfait 1 jour en Belgique max 2 par entreprise |
| 25€ HT | 75€ HT | 150€ HT | 150€ HT |

Conditions de participation :

- Vous avez la possibilité de panacher les forfaits proposés pour arriver à un total de 6 par entreprise (attention maximum 2 en Belgique).
- Le recours à des animateurs n'est pas possible, le but de cette opération est de montrer les Hommes et Femmes qui font Bordeaux.
- **Vous pourrez réaliser des animations dans l'établissement de votre choix en France et en Belgique.** Les circuits éligibles sont :
 - **Les cavistes indépendants ou chaînés** (Nicolas, Cavavin, Intercaves, V&B, Cash Vin etc.)
 - **La grande distribution** (Hypermarché, Supermarché, Proxi, magasins Bio)
 - **Le CHR** (Cafés, hôtels, Restaurants, Bar à vins, Caves à manger) par des viticulteurs ou négociants. Ne sont pas éligibles les autres circuits de vente : maison de vins, salons de particuliers, marchés.

- En cas de reprise du Covid ou d'une réglementation trop stricte sur les gestes barrières, l'opération pourrait être annulée/reportée.

Comment s'inscrire ?

1. Valider avec vos distributeurs le lieu et date de vos animations
2. Inscrivez-vous sur la plateforme : <https://bordeauxavoscotes.bordeaux.com/>.
3. Réalisez vos animations et retournez-nous par email à alicia.olivier@planete-bordeaux.pro les deux documents suivants : [attestation](#) qu'une photo de votre animation au plus tard le 20 juin 2021.

Ces 2 éléments, l'attestation signée par votre client et une photo, seront nécessaires pour obtenir le remboursement.

Modalités de remboursement des forfaits

Pour bénéficier du remboursement, vous devez adresser à votre Groupe Organique (famille d'AOC) par email à l'**attestation d'animation signée par l'établissement au plus tard le 20 juin 2021** ainsi qu'une photo de votre animation.

Une fois vos documents transmis et validés par le Syndicat des Bordeaux, vous pourrez nous adresser par email une facture correspondant à la totalité de vos forfaits utilisés.

Intitulé de la facture : Syndicat des Bordeaux – Bordeaux à vos côtés.

Merci d'indiquer le montant total de vos animations en HT et TTC avec la TVA.

Comment bien réussir son animation ?

1. Nous vous recommandons :

- De confirmer votre animation/dégustation avec vos clients une semaine avant la date prévue.
- De décider avec votre client quels vins seront animés, négocier le volume de commande, fixer clairement les horaires, prévoir qui fournit le matériel de dégustation, ...
- De bien respecter les gestes barrières (porter un masque, se laver régulièrement les mains etc.)

2. Formez-vous avec l'Ecole du Vin de Bordeaux

Plusieurs formations sont à votre disposition sur l'**application mobile Oenobordeaux** développé par l'Ecole du Vin de Bordeaux (pour une recommandation clients réussie, les fondamentaux, immersion AOC et développement durable).

Vos contacts :

- Alicia Olivier, alicia.olivier@planete-bordeaux.pro / 05.57.97.19.30